

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00389
Numéro SIREN : 508 510 831
Nom ou dénomination : AMB AUDIT ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 29/02/2020 sous le numéro de dépôt 2977

Greffes du tribunal de commerce de Saintes



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/2977

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant
Fin de mission de commissaire aux comptes titulaire

Déposant :

Nom/dénomination : AMB AUDIT ET CONSEIL

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 508 510 831

N° gestion : 2008 B 00389





Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

ALY/2008 B 00389

AMB AUDIT ET CONSEIL

1 RUE DES PERCHES

17100 SAINTES

Nos références : ALY/2008 B 00389

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée AMB AUDIT ET CONSEIL

1 RUE DES PERCHES

17100 SAINTES

SIREN : 508 510 831

N° de gestion : 2008 B 00389

Le greffier soussigné constate le 20/05/2020 le dépôt, arrivé au greffe le 29/04/2020, enregistré sous le numéro 2020/2977, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire - 29/02/2020
 - Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant
 - Fin de mission de commissaire aux comptes titulaire

Récépissé délivré le 20/05/2020

Le greffier

Maître Marc BINNIE



SCP Béatrice MAFIOLY et Marc BINNIE
SIREN : 318 054 673 R.C.S. SAINTES - N° TVA intracommunautaire : FR57318054673



AMB AUDIT et CONSEILS

SAS au capital de 157 266.00 euros
Siège social : 1 rue des Perches
17100 SAINTES
RCS n°508510831- RCS SAINTES

Déposé le 20 MAI 2020
N° RCS 2008 B 00389
N° de dépôt 2020/2977

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PROCES-VERBAL DU 29 FÉVRIER 2020

Le 29 février 2020, les actionnaires de la société AMB AUDIT et CONSEILS se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 1 rue des Perches 17100 SAINTES à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite. L'assemblée est présidée par Jean Luc Méchin.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Madame BASTON ISABEL, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix,
- la société CILAB AUDIT ET CONSEIL, représentée par Madame BASTON ISABEL, propriétaire de 78 632 actions, représentant 78 632 voix,
- Monsieur MECHIN Jean-Luc, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix, Président de la société.
- la société JLM AUDIT, représentée par Monsieur MECHIN Jean-Luc, propriétaire de 78 632 actions, représentant 78 632 voix,

Soit au total 4 actionnaire(s) présent(s), totalisant 157 266 Actions sur les 157 266 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MME BASTON ISABEL comme secrétaire de séance.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce.

JB
du



[Signature]

AMB AUDIT et CONSEILS

SAS au capital de 157 266.00 euros

Siège social : 1 rue des Perches

17100 SAINTES

RCS n°508510831- RCS SAINTES

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2019.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Expiration des mandats des commissaires aux comptes.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence. La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente. Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2019

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 96 937.48 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 96 937.48 Euros formant un résultat affectable de 96 937.48 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 96 000.00 Euros, soit 0.61 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir de ce jour.
- Au report à nouveau pour 937.48 Euros.

GB

117



AMB AUDIT et CONSEILS

SAS au capital de 157 266.00 euros

Siège social : 1 rue des Perches

17100 SAINTES

RCS n°508510831- RCS SAINTES

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21.00% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2019. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame BASTON ISABEL : 0.61 Euros.
- CILAB AUDIT ET CONSEIL : 47 999.39 Euros.
- Monsieur MECHIN Jean-Luc : 0.61 Euros.
- JLM AUDIT : 47 999.39 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/09/2018 : 55 000.00 €
- Clôture au 30/09/2017 : 42 000.00 €
- Clôture au 30/09/2016 : 35 000.00 €

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale approuve les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Expiration des mandats des commissaires aux comptes

L'assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats de la SARL NAULET ROCA ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, et de Madame KARINE GARNIER MASSE, Commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale constate que la Société ne dépasse pas deux des trois seuils fixés par le décret n°2019-514 du 24 mai 2019 pris pour l'application des articles 20 et 29 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, et n'est donc pas tenue de renouveler les mandats des commissaires aux comptes.

IB JLM



[Signature]

AMB AUDIT et CONSEILS

SAS au capital de 157 266.00 euros

Siège social : 1 rue des Perches

17100 SAINTES

RCS n°508510831 - RCS SAINTES

En conséquence, l'assemblée générale décide de ne pas procéder au renouvellement des commissaires aux comptes et de ne pas procéder à leur remplacement.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 16.10 Euros, pour Monsieur MECHIN Jean-Luc.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Créditeur de 38 214.28 Euros, pour JLM AUDIT.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 6 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINTES,

Le 29/02/2020.

Certifié conforme à l'original